



**ENTENTE VIVY-GENNES
TENNIS DE TABLE**



ENTENTE VIVY-GENNES TENNIS DE TABLE

Tournoi National B

Samedi 15 JUIN et Dimanche 16 JUIN 2024

Règlement de la huitième édition du Tournoi National Josué Menant

Article 1: Désignation

Le club de Tennis de Table de l'Entente Vivy-Gennes organise les samedi 15 et Dimanche 16 juin 2024, au complexe sportif du Ciron (49680 VIVY, Le Ciron) la huitième édition de son tournoi de Tennis de Table, pour la 6eme fois au niveau national, ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 2: tableaux et horaires

Ce tournoi se déroulera sur 25 tables, en 15 tableaux. Toutes les catégories d'âge peuvent participer au tournoi à l'exception des poussins.

TOURNOI NATIONAL JOSUÉ MENANT - SAMEDI 15 JUIN 2024

| TABLEAU A | TABLEAU B | TABLEAU C | TABLEAU D | TABLEAU E | TABLEAU F | TABLEAU G | TABLEAU H |
|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|--------------|------------------|
| 8h30 | 9h30 | 11h00 | 12h00 | 13h30 | 15h00 | 16h30 | 17h30 |
| 500 à 699 pts | 500 à 1599 pts | 500 à 1199 pts | 500 à 899 pts | 500 à 1399 pts | 500 à 1799 pts | OPEN FEMININ | DOUBLE -2400 pts |

TOURNOI NATIONAL JOSUÉ MENANT - DIMANCHE 16 JUIN 2024

| TABLEAU I | TABLEAU J | TABLEAU K | TABLEAU L | TABLEAU M | TABLEAU N | TABLEAU O |
|---------------|----------------|---|----------------|--|----------------|---|
| 8h00 | 9h00 | 10h30 | 12h00 | 13h00 | 14h00 | 15h00 |
| 500 à 999 pts | 500 à 1699 pts | DOUBLE -3600 pts (classement minimum 8, cumulé min: 2400 pts) | 500 à 1499 pts | 500 pts à Non Numérotés (janvier 2024) | 500 à 1299 pts | CHALLENGE JOSUÉ MENANT 1000 pts à n°150 français (janvier 2024) |

Les points sont ceux de la deuxième phase (janvier 2024).
Le pointage s'effectuera toujours 30 minutes avant le début des tableaux.
La saisie des résultats sera effectuée dans la semaine suivante du tournoi.

Tarifs d'engagement: 7 euros par tableau en simple, 10 euros par tableau en équipes.

Nombre de tableaux possibles:

Un joueur peut s'inscrire, selon son classement, dans deux tableaux par jour au maximum, en plus d'un tableau de doubles. Toute demande pour l'inscription à un tableau supplémentaire devra passer par le juge arbitre qui se réservera le droit d'accepter ou de refuser la demande du joueur, dans le but de ne pas perturber le bon déroulement des différents tableaux.

- Tableaux en simple: Les tableaux en simple pourront accueillir un maximum de 60 inscrits.
- Tableaux de doubles: Un joueur pourra être inscrit dans les deux tableaux de doubles puisque ceux-ci ne se déroulent pas le même jour. Les tableaux de doubles seront limités à 32 inscriptions par tableaux. **Aucune préinscription ne pourra être prise pour les tableaux de double, qui feront l'objet d'une ouverture à l'inscription entre 1h et 30 minutes avant le début du tableau. Un joueur inscrit dans un tableau de double devra n'être en course que dans un tableau en simple, au maximum, au moment de la prise d'inscription du double (il faudra donc avoir fini ou être éliminé d'un des deux tableaux de simple pour valider son inscription au double) et ce afin de faciliter le bon déroulement des différents tableaux.** Une annonce sera faite pour l'ouverture des inscriptions.

Exceptions:

- Le tableau K (double 3600 pts cumulés) n'est autorisé qu'aux joueurs ayant au moins 800 pts et aux équipes dont le classement cumulé est supérieur à au moins 2400 pts.
- Le Challenge Josué Menant (tableau O) n'est autorisé qu'aux joueurs ayant au moins 1000 pts et n'excédant pas les points équivalents à la 150ème place de numéroté (championnat de France) en janvier 2024.

Challenge Josué Menant par équipe:

- Un trophée en hommage à Josué MENANT, Joueur du club décédé en 2013 sera remis au club totalisant le plus de points.

Attribution des points:

- 1 point par joueur participant au tournoi
- 10 points au vainqueur de chaque tableau
- 8 points au finaliste
- 5 points aux 1/2 finalistes
- 3 points aux 1/4 finalistes

En cas d'égalité de point, le club ayant inscrit le plus de joueurs lors du tournoi sera déclaré vainqueur. Le club organisateur ne pourra participer au challenge.

Article 3: Juge Arbitrage et Arbitrage

- Le juge arbitre sera Monsieur Denis Mouillé (JA3), assisté par Monsieur Frédéric Capo (JA2).
- En cas de litige, le club organisateur, en accord avec le juge arbitre, prendra les décisions qu'il juge nécessaires.
- Tout(e) joueur(se) devra être en mesure de présenter un document (papier ou numérique) attestant de son affiliation à la FFTT, faisant preuve de la présentation à son club d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table en compétition.
- Un joueur absent à l'appel de son nom, pourra se voir disqualifié après 15 minutes d'attente.
- Les joueurs qualifiés dans plusieurs tableaux, pourront, à discrétion des juges arbitres, être dispensés d'arbitrage pour pouvoir disputer une partie d'un autre tableau. En conséquence, le cas échéant, certaines parties pourront être arbitrées par les joueurs eux-mêmes.
- De la même façon, à la demande des juges arbitres, et seulement à leur demande, l'ordre des parties d'une poule donnée pourra être modifié pour permettre à un joueur qualifié dans un autre tableau de disputer un tour d'élimination directe de cet autre tableau et de jouer dans la poule donnée ses parties à suivre.
- Arbitrage de toutes les parties à compter des 1/4 de finale sinon arbitrage d'un tiers ou joueur perdant.
- Le juge arbitre se réserve le droit d'annuler le lancement d'un tableau qui ne comporterait pas 16 joueurs. Le tableau féminin pourra être annulé si moins de 8 inscriptions sont comptabilisées à la date du 6 Juin (15h).
- Seul le juge arbitre est habilité à modifier le présent règlement s'il le juge nécessaire.

Article 4 :Forfaits non excusés

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, Fédérale ou Ligue, appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 5: déroulement de la compétition

Les balles fournies par le club organisateur seront en plastique, de marque Tibhar et de couleur blanche. Elles seront utilisées pour toutes les parties, en phase de poule comme en phase à élimination directe. Elles devront impérativement être rapportées en même temps que les résultats des parties à l'issue de celles-ci à la table d'arbitrage.

- Une tenue sportive sera exigée dans les aires de jeu.
- Les règles appliquées lors de ce tournoi sont celles de la FFTT.
- Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points (autrement dit au meilleur des 5 manches).
- Chaque tableau se déroulera tout d'abord par poule de 3 ou 4 joueurs. Les deux premiers étant qualifiés pour la suite qui se déroulera par élimination directe.
- Une partie de classement opposant les demi-finalistes vaincus départagera le troisième de chaque tableau.

Article 6: responsabilités

L'Entente Vivy-Gennes Tennis de Table, club organisateur, décline toute responsabilité en cas de vols, accidents, pertes, etc.

Article 7: récompenses

Coupes: Pour le premier de chaque tableau et pour le club ayant remporté le challenge Josué Menant par équipe. Des médailles sont attribuées aux joueurs classés 2ème et 3ème.

Valeur des lots: 4900 € sous formes de coupes et de lots en nature ou en argent.

Attribution des lots: aux 8 premiers des tableaux de simple ainsi qu'aux 4 premières équipes des tableaux de double. Une liste des récompenses sera affichée deux semaines avant le jour du tournoi sur le site internet du club organisateur, à cette adresse:

<http://evgtt49.weebly.com>

Remise des lots: les quarts de finalistes peuvent retirer leurs lots dès la fin de leur partie après accord du juge arbitre qui confirmera la place du joueur à la commission lots. Les demi-finalistes et finalistes ne pourront retirer leur lot que lors du podium à la fin du tableau concerné. Le tableau se termine par la finale et par une partie de classement pour la troisième place.

Les lots non réclamés lors du podium ou avant le podium, resteront acquis à l'association.

Article 8: inscriptions

Quel que soit votre mode d'inscription, merci de nous indiquer dans l'ordre suivant: nom, prénom, club, n° de licence et tableau(x) choisi(s), ainsi que votre classement de la phase 2 (janvier 2024).

Inscriptions jusqu'au vendredi 14 Juin (avant 22h):

Par courrier électronique: evgtt49@gmail.com (un mail de confirmation vous sera envoyé)

Par formulaire automatique: le 20 mars 2024, un lien sera mis sur la page d'accueil du site internet : <http://evgtt49.weebly.com> (un mail de confirmation vous sera envoyé).

Par téléphone (En soirée, à partir de 19h): Frédéric - 06 66 34 75 21 (un sms de confirmation vous sera envoyé)

Par courrier postal: Frédéric Guinfolleau, 12 impasse de la source, 49070 Beaucouzé

Bon Tournoi à tous,

Le Juge Arbitre,

D. Mouillé (JA3)